Présidence de Mme Janine Resplendino, présidente

Membres absents excusés : Sylvianne Bergmann ; Valentin Christe ; Xavier de Haller ; Thérèse de Meuron ; Gianfranco Gazzola ; Mirelle Knecht ; Sandrine Schlienger ; Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : Laurianne Bovet ; Marie-Ange Brélaz-Buchs ; Muriel Chenaux Mesnier ; Alain Jeanmonod ; Isabelle Paccaud.

Membres présents	87
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Pétition *Dépôt*

du Comité pour le rétablissement de la ligne 6 jusqu'à Praz-Séchaud « Pour le rétablissement de la ligne No 6 jusqu'à Praz-Séchaud », munie de 4343 signatures.

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

Lettres

de la Municipalité (24 mai 2013) demandant <u>l'urgence</u> pour les points :

- R 66 Préavis N° 2012/52 « Réaménagement de diverses places de jeux (2^e étape) »
- R 70 Préavis N° 2012/60 « Plan partiel d'affectation concernant les parcelles N° 1558, 1603, 4721, 4725, 4773 et (4794) sises entre l'avenue de Rhodanie et le chemin du Muguet. Radiation du plan partiel d'affectation N° 653 du 6 décembre 1991. Inscription d'une servitude de passage public à pied et autres moyens de mobilité douce sur les parcelles N° 4773, 4794 et 20043. Inscription d'une servitude de passage public à pied et autres moyens de mobilité douce et pour petits véhicules d'entretien sur les parcelles N° 4721 et 4725. »
- R 87 Préavis N° 2012/62 « Chemin de Bon-Abri 1 à Lausanne. Parcelle 4774. Cession à l'Etat de Vaud de la part de la Communauté héréditaire en mains de la Commune de Lausanne »
- R 92 Préavis N° 2013/21 « Autorisation de plaider dans le procès que la Commune de Lausanne veut intenter aux entreprises Miauton SA et Debrunner SA »

Communications municipales

- 27 mai 2013 : Réponse de la Municipalité à la question n° 5 de M. Pierre Oberson déposée le 16 avril 2013.
- 27 mai 2013 : Ouverture d'un compte d'attente Valorisation du secteur du Vallon - réalisation de 2 PPAs.
- 3 juin 2013 : Réponse de la Municipalité à la question n° 113 de M. David Payot.
- 3 juin 2013 : Réponse de la Municipalité à la résolution déposée par M. Hadrien Buclin, suite à la réponse municipale à son interpellation urgente « Les locataires de l'immeuble sis avenue Druey 22-30 bientôt à la rue ? ».
- 3 juin 2013 : Réponse de la Municipalité à la pétition de Mme Martine Golovtchiner et consorts demandant d'examiner la possibilité d'installer un ascenseur conduisant du Tunnel à la place de la Barre.

Motion Dépôt

de Claude Bonnard (Les Verts) pour l'introduction de dispositions de planification des antennes de téléphonie mobile dans le plan directeur communal.

Motion

de Claude Bonnard (Les Verts) pour l'introduction d'un stationnement payant pour les deux roues motorisés, au centre de Lausanne et dans les quartiers stratégiques.

Motion Dépôt

de Guy-Pascal Gaudard (PLR): « Pour un renforcement des critères d'attribution de parcelles publiques »

Postulat Dépôt

de Pierre-Antoine Hildbrand (pour la Commission des Finances) et consorts : « Achats de matériel informatique : quelles procédures, pour quels utilisateurs et pour répondre comment à quels besoins ? »

Postulat Dépôt

de Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) et consorts : « Modernisation de la Gare de Lausanne : et après ? »

Interpellation Dépôt

de Jacques Pernet (PLR): « City Management... suite... et...? »

Interpellation Dépôt

de M. Nicolas Gillard (PLR) et consorts: « Grands travaux à Lausanne: chaos et gouffre sans fin ou changements organisés et gérés par la Municipalité ? »

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par le Bureau légal du Conseil communal.

255

Dépôt

Interpellation de M. Jean-Luc Laurent (UDC) et consorts : « Bellerive-plage : l'incompréhension des Dépôt utilisateurs » L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par le Bureau légal du Conseil communal. de M. Nicolas Gillard (PLR) et consorts : « Chailly : transformation de la maison de Interpellation Dépôt quartier en établissement public ? » L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal. Interpellation de Mme Françoise Longchamp (PLR) et consorts : « Rétablissons la ligne TL n°6 jusqu'à Praz-Séchaud » Dépôt L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal. **Questions orales** I. M. Guy-Pascal Gaudard (PLR); M. Marc Vuilleumier, directeur de Sport, Intégration et Protection de la population (SIPP). II. M. Albert Graf (UDC); M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique (LSP). III. M^{me} Gaëlle Lapique (Les Verts); M. Olivier Français, directeur de Travaux (TRX). IV. M. Cédric Fracheboud (UDC); M. Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale. Rapport s/Préavis N° Réaménagement de diverses places de jeux (2^e étape). 2012/52 Rapportrice: Mme Françoise Longchamp (PLR) Mme Florence Germond, directrice de Finances et Patrimoine vert (FIPAV). Discussion

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** la conclusion de la commission, soit <u>décide</u> :

- 1. d'adopter le projet de réaménagement de diverses places de jeux 2^e étape ;
- 2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 2'800'000 francs pour couvrir les frais relatifs à l'aménagement des places de jeux ;
- 3. d'amortir annuellement le crédit ci-dessus par la rubrique 6601.331 du budget de la Direction des finances et du patrimoine vert, Service des parcs et domaines, de 280'000 francs;
- 4. de faire figurer sous la rubrique 6601.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1.

Rapport s/Ppréavis 2012/60

Plan partiel d'affectation concernant les parcelles N°s 1558, 1603, 4721, 4725, 4773 et (4794) sises entre l'avenue de Rhodanie et le chemin du Muguet. Radiation du plan partiel d'affectation N° 653 du 6 décembre 1991. Inscription d'une servitude de passage public à pied et autres moyens de mobilité douce sur les parcelles N°s 4773, 4794 et 20043. Inscription d'une servitude de passage public à pied et autres moyens de mobilité douce et pour petits véhicules d'entretien sur les parcelles N°s 4721 et 4725.

Rapporteur: M. Jean-Luc Chollet (UDC)

Discussion

M. Olivier Faller (Soc.); M. David Payot (La Gauche); M. Jean-Daniel Henchoz (PLR); M. Olivier Français, directeur de Travaux (TRX).

Discussion s/PPA

La parole n'est pas demandée.

Vote s/concl. n° 1

Le Conseil, par une majorité de oui, et une dizaine d'abstentions, **approuve** la conclusion n° 1 de la commission d'adopter le plan partiel d'affectation concernant les parcelles N°s 1558, 1603, 4721, 4725, 4773 et 4794, sises entre l'avenue de Rhodanie et le chemin du Muguet avec la modification suivante : Article 14 Superstructures. ¹ Seuls les cheminées de ventilation, les installations de production de froid (aérorefroidisseurs et machines de froid), les cages d'ascenseurs et les capteurs solaires peuvent être placés en toiture et dépasser la cote fixée. Leur hauteur maximale, mesurée à partir de la cote réelle de la construction, est limitée à 2 mètres.

Vote s/concl. n°2 à 9

Le Conseil, par une majorité de oui, et quelques abstentions, **approuve** les conclusions n° 2 à 9 de la commission.

Le Conseil, ayant approuvé les conclusions 1 à 9, décide :

1. d'adopter le plan partiel d'affectation concernant les parcelles N^{os} 1558, 1603, 4721, 4725, 4773 et 4794, sises entre l'avenue de Rhodanie et le chemin du Muguet avec la modification suivante :

Article 14 Superstructures

- ¹ Seuls les cheminées de ventilation, les installations de production de froid (aérorefroidisseurs et machines de froid), les cages d'ascenseurs et les capteurs solaires peuvent être placés en toiture et dépasser la cote fixée. Leur hauteur maximale, mesurée à partir de la cote réelle de la construction, est limitée à 2 mètres.
- 2. de radier du plan général d'affectation les fractions dudit plan adoptées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
- 3. d'approuver les réponses de la Municipalité aux oppositions déposées pendant les enquêtes publiques ;
- 4. d'accepter la levée de la servitude N° 343731 sans frais ;
- 5. d'accepter la levée de la servitude N° 343732 pour un montant de 210'000 francs à répartir entre le superficiant (105'000 francs) et les superficiaires (105'000 francs);
- 6. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable;
- 7. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
- 8. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331 lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 6 *supra* auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
- 9. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Rapport s/Ppréavis 2012/62

Chemin de Bon-Abri 1 à Lausanne. Parcelle 4774. Cession à l'Etat de Vaud de la part de la Communauté héréditaire en mains de la Commune de Lausanne.

Rapportrice: Mme Maria Velasco (Les Verts)

Discussion

M. Guy-Pascal Gaudard (PLR); M. Pierre Oberson (UDC); M. Jean-Daniel Henchoz (PLR).

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

- 1. d'autoriser la Municipalité à céder sa part de propriété commune de la parcelle 4774 au Canton de Vaud en vue de son utilisation dans le cadre du projet d'agrandissement de la Gare CFF de Lausanne ;
- 2. d'accepter le prix de vente fixé par expertise externe soit 500'000 francs ;
- 3. de porter ce montant en augmentation du Fonds du 700^e sous déduction des frais de notaire.

Rapport s/Ppréavis 2013/21

Autorisation de plaider dans le procès que la Commune de Lausanne veut intenter aux entreprises Miauton SA et Debrunner SA.

<u>Rapporteur</u>: M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR)
[pour la Commission des finances]

Discussion

M. Guy-Pascal Gaudard (PLR); M. Olivier Français, directeur de Travaux.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions de la commission, soit <u>décide</u> :

d'autoriser la Municipalité à plaider devant toutes les instances et, au besoin, à recourir, compromettre ou transiger dans le procès que la Commune veut intenter aux entreprises Miauton SA et Debrunner SA et de ratifier les actes procéduraux accomplis à ce jour.

Rapport s/Motion

de Mme Natacha Litzistorf Spina pour une planification du logement à l'échelle de l'agglomération

<u>Rapportrice</u>: Mme Marlène Voutat (La Gauche)
[pour la Commission permanente de politique régionale]

Discussion

Mme Marlène Voutat (La Gauche); Mme Natacha Litzistorf (Les Verts); M. Jean-Luc Chollet (UDC); M. Laurent Guidetti (Soc.); M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR); M. Benoît Gaillard (Soc.); M. Olivier Français, directeur de Travaux (TRX); M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique (LSP); M. Gilles Meystre (PLR).

Vote

Le Conseil, par une majorité de oui, et quelques abstentions, **approuve** les conclusions de la commission, soit <u>décide</u> :

- 1. de transformer cette motion en postulat ;
- 2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport s/Motion

de M. Bertrand Picard « Logement locatifs adaptés à la personne âgée. »

Rapporteur: M. Roland Rapaz (Soc.)

Discussion

M. Bertrand Picard (PLR); M. Laurent Guidetti (Soc.); M. Jean-Luc Chollet (UDC); M. Bertrand Picard (PLR).

Vote

Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et 1 abstention, **approuve** les conclusions de la commission, soit <u>décide</u> :

- 1. de transformer cette motion en postulat ;
- 2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport s/Motion

de M. Jean-Michel Dolivo et consorts « La Ville doit aussi développer une politique à plusieurs niveaux pour loger les personnes précarisées. »

<u>Rapportrice</u>: Mme Thérèse de Meuron (PLR)
[remplacée à la tribune par M. Bertrand Picard (PLR)]

Discussion

M. Bertrand Picard (PLR); M. Hadrien Buclin (La Gauche); M. Eddy Ansermet (PLR); M. Laurent Guidetti (PLR); Mme Claude Nicole Grin (Les Verts); M. Albert Graf (UDC); M. Hadrien Buclin (La Gauche); M. David Payot (La Gauche); M. Nicolas Gillard (PLR); M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche); M. Laurent Guidetti (Soc.); M. David Payot (La Gauche); M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche); M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR); M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique (LSP); M. Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale (EJCS).

Vote s/transformation motion en postulat

Le Conseil, par 61 oui, 3 non et 21 abstention, **approuve** la transformation de cette motion en postulat.

Discussion (suite)

M. Hadrien Buclin (La Gauche) qui demande le vote nominal.

Demande de vote nominal

La demande de vote nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

Vote

Le Conseil, par 33 oui, 36 non et 15 abstentions, **refuse** la conclusion de la commission, soit **décide** :

de refuser la prise en considération de cette motion.

Première partie de la $20^{\rm ème}$ séance du mardi 11 juin 2013

Résultats du vote

#	Nom	Prénom	Parti	Résultat
23	ABBET	Raphaël		NON
86	ADAM	Yves		OUI
99	ALLAZ	Christelle		NON
84	ALVAREZ HENRY	Caroline		OUI
62	ANSERMET	Eddy		NON
61	AUBERT	Eliane		NON
18	BEAUD	Valéry		NON
52	BETTSCHART-NARBEL	Florence		NVT
15	BIELER	Benoît		OUI
53	BLANC	Christiane		NON
59	BLANC	Mathieu		NON
16	BONNARD	Claude		NON
111	BUCLIN	Hadrien		OUI
28	BURGIN	Daniel		NON
40	CACHIN	Jean-François		NON
42	CALAME	Maurice		NON
49	CARREL	Matthieu		NON
87	CHAUTEMS	Jean-Marie		OUI
24	CHOLLET	Jean-Luc		NON
37	CLERC	Georges-André		NON
. 88	CLIVAZ	Philippe		ABS
73	CORBOZ	Denis		ABS.
110	CRAUSAZ MOTTIER	Magali		OUI
93	DECOLLOGNY	Anne-Françoise		OUI
38	DUCOMMUN	Philippe		NON
72	EGGENBERGER	Julien		ABS
83	FALLER	Olivier		OUI
19 25	FERRARI FRACHEBOUD	Yves Cédric		ABS
107	FRUND	Sarah		NON
76	GAILLARD	Benoît		OUI
45	GAUDARD	Guy		NON
21	GEBHARDT	André		NVT
43 94	GENDRE GHELFI	Jean-Pascal Fabrice		NON ABS
46	GILLARD	Nicolas		NON
22	GRABER	Nicole		ABS
26	GRAF	Albert		NON
70 95	GRIN GUIDETTI	Claude Laurent		OUI ABS
.47	HENCHOZ	Jean-Daniel		NON
41	HILDBRAND	Pierre-Antoine		NON
106	HUBLER	ALAIN		OUI
105	ICHTERS JAQUET-BERGER	Anne-Lise Christiane		NON
56	JEANMONOD	Alain		NON
51	KLUNGE	Henri .		иои
104	KNECHT	Evelyne		OUI
68 31	LAPIQUE LITZISTORF SPINA	Gaëlle Natacha		OUI ABS
50	LONGCHAMP	Françoise		NON
96	MACH	André		OUI
92	MARTI	Manuela		ABS
32 55	MAYOR MEYSTRE	Isabelle Gilles		ABS NON
63	MICHAUD GIGON	Sophie		ABS
98	MIVELAZ	Philippe		ABS
35	MOSCHENI	Fabrice		иои
64 77	MULLER NEUMANN	Elisabeth Sarah		OUI
65	NSENGIMANA	Nkiko		OUI
29	OBERSON	Pierre		NON
113	OPPIKOFER	Pierre-Yves		OUI
66 109	OSTERMANN PAIN	Roland Johan		ABS OUI
102	PAYOT	David		OUI
57	PERNET	Jacques		NON
58	PERRIN	Charles-Denis		NON
81 80	PETERS PHILIPPOZ	Solange		OUI
39	PICARD	Roland Bertrand		OUI
79	RAPAZ	Roland		OUI
91	RASTORFER	Jacques-Etienne		OUI
69	REBEAUD	Laurent		OUI
112 67	RESPLENDINO ROSSI	Janine Vincent		NVT ABS
100	RUF	Florian		OUI
75	RUIZ	Francisco		OUI
97	SALZMANN	Yvan		OUI
30 74	STAUBER THAMBIPILLAI	Philipp Namasivayam		NON
20	TREZZINI	Giampiero		иои
71	VELASCO	Maria		OUI
34	VOIBLET	Claude-Alain		NON
101	VOITAT	Marlène		OUI
60	WILD .	Diane		NON
90	ZUERCHER	Magali		ABS
	-		•	

Première partie de la $20^{\rm ème}$ séance du mardi 11 juin 2013

Clôture	a séance est levée à 20 h 10.		
	La présidente :	Le secrétaire :	